

DELIBERATION
du Centre Communal d'Action Sociale du SEQUESTRE
D23021CCAS
Séance du 12 octobre 2023 à 18 heures 30

Date de la Convocation
Le 26/09/2023

Ce jour d'hui le douze octobre de l'an deux mille vingt-trois à 18h30
Le bureau réuni dans le lieu ordinaire de ses séances :

Date d'Affichage
Le 05/10/2023

Présents :

Membres élus : Agnès BRU : Maire Adjointe, Vice-Présidente du CCAS, Alexis BRU, Sophie GRIMAUD ESCORISA, Marie-Thérèse FRAYSSINET

Date de mise en ligne
de la délibération :
Le 16/10/2023

Membres nommés : Michèle CAMEL, Anne-Laure GRILLOT, Gérard HERNANDEZ, Françoise HURET, Boualem MEGUENNI

Nombre de Conseillers : 13	Abstentions : 0
Présents : 9	Vote pour : 9
Votants : 9	Vote contre : 0

Absents excusés : Gérard POUJADE, Francis SERVAIS, Céline TAFELSKI, Bruno VICTORIA

Secrétaire : Sophie GRIMAUD ESCORISA

Objet de la délibération : COLIS DE NOËL POUR LES SENIORS NE POUVANT PAS SE DEPLACER

La Vice-Présidente expose au Conseil d'administration du CCAS, le cas des seniors séquestrois qui ne peuvent pas être présents au repas de Noël des Séniors, soit pour des raisons de santé, soit parce qu'ils résident en maison de retraite.

Il est proposé de leur offrir un lot de produits de toilette.

Les membres du CCAS, après en avoir délibéré,

- ✓ Décident qu'il sera offert à chacun des seniors dans l'incapacité de se déplacer, un colis de Noël d'une valeur se situant entre 16 € et 20 €

Certifié conforme au Registre
Fait au SEQUESTRE le 12 octobre 2023

La Vice-Présidente,
Agnès BRU



La secrétaire de séance,
Sophie GRIMAUD ESCORISA



Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de TOULOUSE dans un délai de deux mois à compter de sa transmission en Préfecture ou de sa publication /notification.